



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

## Communiqué de presse

Berne, le 18 janvier 2019

### **Assurer la qualité du système de santé**

Une organisation commune des partenaires tarifaires et des cantons dans l'intérêt des assurés

***La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États, CSSS-E, débat actuellement du projet visant à renforcer la qualité du système de santé. À cette occasion, elle a approuvé le principe d'une organisation chargée de garantir sa qualité. curafutura salue cette décision. La CSSS-E a en outre traité la question des franchises. Ces décisions sont empreintes d'un pragmatisme bienvenu.***

curafutura salue la décision de la CSSS-E concernant la révision de l'art. 58 LAMal visant à renforcer la qualité et l'économicité du système de santé. Dans sa décision, la CSSS-E s'exprime favorablement pour la création d'une organisation commune regroupant partenaires tarifaires et cantons. curafutura estime qu'une organisation autonome commune des assureurs, fournisseurs de prestations et cantons peut atteindre de manière efficace, avantageuse et en impliquant directement les principaux intervenants les objectifs qui ont été définis par le Conseil fédéral après avoir consulté les organisations concernées.

De plus, curafutura prend connaissance avec satisfaction des décisions de la CSSS-E concernant les franchises. Ces dernières devraient donc régulièrement être adaptées à l'évolution des coûts de l'assurance obligatoire des soins. En rejetant l'obligation de conserver des franchises à option pendant trois ans, la CSSS-E s'exprime résolument contre cette solution au pseudo-problème du «tourisme des franchises». Pour curafutura, un contrat d'une durée obligatoire de trois ans serait une sanction collective contre la majorité des assurés qui choisissent une franchise à option.

#### **Contact pour les médias:**

*Pius Zängerle, directeur*

*Téléphone: 031 310 01 84; portable: 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch*

*Annick Chevillot, Communication*

*Téléphone: 031 310 07 96; portable: 897 86 24; annick.chevillot@curafutura.ch*

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. L'association des assureurs-maladie innovants accorde aussi une grande



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations, afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur  
<http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>